

IDEX 2 / Pôle DEG – Droit et Science Politique, Economie, Gestion

1. Ressources scientifiques du pôle et synthèse du projet

Le pôle DEG rassemble les enseignants-chercheurs et chercheurs dans les domaines Droit et Science Politique, Economie, Gestion, localisés au sein de plusieurs établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche: Universités Montpellier 1 et 2, Montpellier SupAgro, Ecole Supérieure de Commerce, CNRS, CIRAD, INRA. Il regroupe près de 350 personnels scientifiques titulaires rattachés à des équipes de recherche, dont 181 HDR, et 610 doctorants (en 2011). En termes de recherche, il dispose d'un solide périmètre d'excellence comprenant 8 équipes classées A ou A+ par l'AERES : 5 EA [droit (CERCOP, IDEDH, LDS, LDP), gestion (MRM)] et 3 UMR [économie (LAMETA), économie-gestion(MOISA), science politique (CEPEL)]¹. La sélection, dans le cadre du programme « Investissements d'avenir », du LabEX Entreprendre, concrétise le dynamisme et les ressources de recherche du pôle. Ce LabEX fédère les principales équipes de droit, économie et gestion disposant d'une longue tradition de recherche et d'une expertise reconnue en matière d'entrepreneuriat (LAMETA, LDS, LDP, MOISA,MRM). Il privilégie deux grands axes de recherche, l'un orienté vers l'émergence et l'innovation et l'autre vers l'entrepreneuriat durable en proposant d'approfondir les connaissances sur la jeune entreprise, sur l'innovation, sur l'accompagnement des créateurs et des dirigeants engagés dans une stratégie de croissance. En outre, des équipes et institutions du pôle DEG coopèrent aux LabEX Agro sur l'agronomie et le développement durable (LAMETA , MOISA) et CeMEB sur la biodiversité (ISEM, LAMETA), manifestant la capacité du pôle à interagir avec les autres pôles scientifiques du site Languedoc-Roussillon.

La contribution scientifique du pôle DEG au projet IDEX2 repose sur deux dimensions complémentaires :

- premièrement, l'apport de ses compétences disciplinaires fondamentales et leur mise en synergie avec d'autres disciplines scientifiques de manière à renforcer des spécialités déjà très fortes du site de Montpellier et sa région, en agro-environnement et biologie-santé ;

- deuxièmement, consolider et élargir le périmètre d'excellence des disciplines propres au pôle en développant des thématiques à la fois pertinentes à l'échelle internationale et privilégiant les approches transversales combinant le droit, l'économie, la gestion et la science politique.

2. Projet de recherche

Le projet de recherche du pôle DEG se décline en cinq axes : agro-environnement ; biologie-santé ; choix, décisions, comportement, règles, gouvernance ; innovation et entrepreneuriat ; transfert et diffusion des biens, savoirs et savoir-faire.

→ Axe 1. AGRO-ENVIRONNEMENT

Les recherches menées autour de cette thématique s'ordonnent autour de trois rubriques.

a) L'agro-alimentaire. La compétitivité et la création de valeur dans les entreprises agro-alimentaires et leur perception par les consommateurs représente un objet d'étude dont la finalité socio-économique vise à aider un pan fondamental de l'économie fortement touché par les crises et la concurrence internationale. Les recherches ont pour but d'étudier i) le lien entre stratégies, décisions et gouvernance pour le maintien et développement de la performance, ii) la construction de valeur perçue chez les consommateurs (marques locales, terroir, signes de qualité, régulation des éco labels, labellisation écologique (Bio, HQE, ...), iii) les stratégies de conflits et de coopération en lien avec la pérennité des entreprises : localisation et relocalisation pérenne des entreprises, stratégies collectives, coopération. Un autre champ de réflexion lié au même objet concerne sa dimension politique et transnationale, au travers, notamment, de l'analyse de la double tendance à la privatisation / transnationalisation de la régulation des filières agricoles et agroalimentaires.

¹ Cf. liste détaillée en annexe.

b) Le développement durable. L'articulation des actions économiques, sociales et environnementales des entreprises et des décideurs publics en vue de restaurer, préserver et recréer des équilibres sociétaux menacés est un enjeu majeur du développement durable. L'objectif est d'étudier les stratégies des ONG dans les échanges Nord-Sud, d'analyser les mobilisations socio-environnementales en faveur d'échanges respectueux des individus et l'environnement dans les échanges mondiaux, d'étudier l'articulation entre le renouvellement du personnel décisionnel et l'analyse cognitive des programmes prenant en compte l'évolution de concepts clefs tel que « vert » ou « développement durable », d'étudier les outils de la RSE permettant à la GE d'assurer la durabilité de ses activités. On assiste depuis deux décennies à un intérêt croissant pour les instruments de communication destinés à orienter les consommateurs vers des produits censés préserver l'environnement. D'un point de vue économique, il est utile de chercher à savoir dans quelle mesure cette stratégie des « écolabels » est efficace, d'autant que des biais cognitifs risquent d'engendrer certains effets adverses. Ces recherches sont menées dans une large variété de contextes : de la PME aux multinationales (ancrées dans les territoires), en passant par des formes d'organisation alternatives. D'un point de vue politique, loin d'être stabilisé, le concept de développement durable est suffisamment ambivalent et flou pour permettre des interprétations différentes voire inconciliables en fonction des acteurs qui s'en saisissent et en fonction des politiques concernées. Quelles sont les interprétations qui tendent actuellement à s'imposer dans les différentes arènes de débat autour du développement durable et par quels acteurs sont-elles portées ? Dans quelle mesure la phase de mise en œuvre déstabilise-t-elle les hiérarchies existantes au profit de nouveaux acteurs ? Quelles constructions de programmes autour du développement durable ? Le propre des défis du développement durable est de se positionner simultanément sur plusieurs échelles d'action publique. Ils interrogent donc les conceptualisations multi-niveaux, et notamment le débat autour de la *multi-level governance*. Les confrontations entre chercheurs issus de plusieurs disciplines permettront d'aller au-delà des impasses liées aux visions les plus étroitement fonctionnalistes de cette gouvernance multi-niveaux, et notamment celles qui estiment que les jeux dont il est question sont nécessairement à somme nulle, ou pilotés d'en-haut par ce qu'il est convenu de nommer un isomorphisme normatif. Enfin, le discours du développement durable fait de la participation un mot d'ordre central. Cela s'est traduit par une multiplication de dispositifs de participation très variés dans leur conception (débat public, jurys de citoyens, sondages délibératifs, démocratie électronique...) et dans leurs effets. En s'institutionnalisant comme norme d'action incontournable, la "participation" implique une transformation de la légitimité de l'action publique qu'il s'agira d'analyser à partir d'observations empiriques dans des secteurs variés.

c) Les ressources naturelles. La notion de « services éco-systémiques », mise en avant par plusieurs initiatives internationales, assimile l'approche économique de la nature à une « économie de services ». Dans cette perspective, deux questions principales sont soulevées : (i) l'évaluation des services éco-systémiques favorisant la production agricole. Cette évaluation doit à la fois intégrer les aspects liés à la demande (produits plus sains, plus respectueux de l'environnement, etc.) et à l'offre (une production plus dépendante de services environnementaux est-elle plus coûteuse, plus soumise à des aléas pas nécessairement assurables ?) (ii) Quelles sont les politiques qui favorisent la conversion des modes de production, soit par des incitations financières ou techniques, soit par des actions en amont et aval, en termes d'organisation des filières, de développement des modèles techniques. La gestion des ressources en eau, par ailleurs, est un enjeu de recherche fort et interdisciplinaire sur le site de Montpellier. Elle soulève de multiples questions scientifiques en droit et science politique (statut de la ressource, articulation des droits, décision publique et mobilisations..), en gestion (analyse des dispositifs administratifs, équilibre financier des institutions de gestion...) et en économie (évaluation des usages et des services, analyse des instruments de politique : taxes, marchés de quotas, dispositifs d'enchère).

→ Axe 2. BIOLOGIE-SANTE

Les recherches menées dans le domaine DEG autour de cette thématique s'ordonnent autour de trois rubriques. 1) Les innovations dans la prise en charge des maladies chroniques et émergentes. Les enjeux de ces innovations sont abordés selon deux optiques : (i) les innovations médicales et la propriété intellectuelle. Il s'agit de trouver un équilibre délicat entre l'incitation à innover (brevet, certificats complémentaires de protection) et la maîtrise des coûts pour l'assurance maladie (marché des génériques...) afin de garantir une large diffusion des innovations diagnostiques et thérapeutiques. Cette approche est complétée par l'étude des stratégies industrielles des acteurs concernés par la régulation (firmes pharmaceutiques...). (ii) Les innovations organisationnelles. Cela concerne tout à la fois l'étude de l'innovation dans les modes de prise en charge des

patients (éducation thérapeutique, télémédecine, téléconsultation...) et l'adaptation des méthodes d'évaluation médico-économique à ces nouveaux modes de prise en charge. 2) Les réformes, l'organisation et le management du système de santé. Trois volets sont étudiés : i) Les spécificités de l'hôpital public. L'étude des nouveaux modes organisationnels s'appuie sur le développement d'un observatoire des réformes et innovations organisationnelles et managériales de l'hôpital public qui aborde trois questions : hybridation ou polarisation des compétences et des outils de gestion, efficacité de la concurrence régulée et des réseaux de soins intégrés, pilotage stratégique, gouvernance cognitive et contrôle interactif à l'hôpital. ii) Le financement du système de santé. Les questions traitées concernent le partage de risque entre public et privé i.e. l'articulation entre l'Assurance Maladie Obligatoire et les assurances complémentaires. Il s'agit d'analyser en profondeur les systèmes de tarification des secteurs ambulatoires et hospitaliers (tarification à l'activité, comparaison entre les méthodes de Groupe Homogène de Séjours et d'Activity Based costing) mais aussi d'étudier les effets redistributifs de l'évolution des modes de financement et de prise en charge. iii) La place du patient au sein du système de santé. Les questions d'éthique, de comportements et de droits du patient sont abordées au regard de la place du patient comme acteur principal du fonctionnement du système de santé dans un contexte d'innovation médicale et de rationalisation des soins. 3) Le management et la santé au travail. Il s'agit d'établir des ponts entre la gestion des ressources humaines, la psychologie sociale et les sciences médicales en vue d'étudier les effets du management et des conditions de travail sur la santé des salariés.

→ Axe 3. CHOIX, DECISIONS, COMPORTEMENTS, REGLES, GOUVERNANCE

Cet axe davantage spécifique au domaine DEG concerne les réflexions croissantes sur les processus de décision qui se traduisent par la mise en œuvre de règles et de normes. La légitimité et les objectifs de ces nouveaux modes de gouvernance s'appuient essentiellement sur les résultats, mis en avant par l'économie comportementale, relatifs aux limites cognitives qui caractérisent les agents économiques et qui conduisent ces derniers à adopter des comportements biaisés, différents de ceux d'un individu « parfaitement rationnel ». Dans cette perspective, l'objectif central de la gouvernance publique est d'influencer ou d'orienter les comportements des agents économiques dans une direction qui leur serait favorable et/ou qui serait favorable à la collectivité. La gouvernance publique consiste ainsi à déterminer les règles permettant d'améliorer le bien-être individuel et/ou collectif. Des questions similaires se posent dans les relations au sein des entreprises et sur les marchés. Les recherches menées se déclinent en quatre rubriques. 1) L'identification des comportements : l'économie comportementale. Puisque la gouvernance publique vise à corriger les biais comportementaux, la première étape consiste à identifier ces biais. C'est ce que fait le courant de l'économie comportementale en utilisant, en particulier, la méthode de l'expérimentation en laboratoire ou de terrain et plus récemment les outils des neurosciences (une équipe d'économiste montpelliéraine est leader dans ce domaine en France). 2) L'analyse économique des règles et la correction des biais de comportements. Il s'agit d'une conséquence directe des approches comportementales qui suggèrent que les règles (en particulier le droit) seraient utilisées pour supprimer les biais qui caractérisent les comportements individuels. Ces travaux concernent l'économie institutionnelle ou l'analyse économique du droit mais impliquent également des juristes et des politistes. On étudie ici la manière dont les individus réagissent aux règles (i.e. on étudie l'efficacité de ces règles de droit et des normes). 3) Politiques publiques et choix sociaux. Par comparaison, ce programme s'intéresse au processus de construction et aux conséquences collectives ou sociales des règles et des politiques publiques. Il s'agit de se poser la question de savoir comment les politiques publiques émergent et doivent agir sur les comportements individuels. Ceci implique une analyse de l'action publique au sens large – l'œuvre d'acteurs publics ou parapublics y compris les actions régulatrices privées imposées de fait comme publiques. Par ailleurs, plutôt que de l'entendre au sens restreint des dispositifs de « fabrication », de décision et de mise en œuvre des politiques publiques, l'action publique doit être appréhendée dans son environnement (i.e. *ecological approach*). Elle doit être analysée à travers une vision novatrice de la relation entre, d'un côté, les acteurs individuels ou collectifs, les idées et normes qu'ils portent et les structures institutionnelles dans lesquelles ils s'insèrent et, de l'autre, les outputs (effets, impacts, etc.) de leurs interactions et des politiques publiques qui en découlent. Un des objets de réflexion consiste aussi à comparer les deux courants du paternalisme libéral et du « welfarisme », et à évaluer leurs avantages nets (leur efficacité) respectifs. Faut-il adopter des mesures qui influencent très directement les préférences des individus ou peut-on se contenter de mesures qui modifient simplement le cadre dans lequel les individus agissent ? Plusieurs domaines sont concernés tels la sécurité ou la culture, notamment. Une étude en retour des

comportements individuels ou plus sûrement de groupes d'individus (groupe de pression, lobbying, partenaires sociaux) sur les politiques publiques doit être également menée pour posséder un panorama plus complet des interactions en jeu. 4) L'étude des processus de décision et de choix des individus (décideurs, investisseurs, consommateurs...) au sein des entreprises et sur les marchés est un autre champ de recherche qui s'appuie notamment sur i) la psychologie expérimentale et les neurosciences qui permettent de comprendre les modes de décision. Ces approches abordent à la fois les dimensions cognitives, sensorielles et émotionnelles associées aux décisions, ce qui fait leur originalité. ii) la modélisation des comportements observés, qui sur la base de bases de données de grande ampleur permet de reconstruire a posteriori les modes de choix les plus explicatifs des comportements observés.

→ Axe 4. INNOVATION ET ENTREPRENEURIAT

Cet axe s'inscrit dans une trajectoire de recherche de plus de trente ans, reconnue notamment dans le cadre du LabEX Entreprendre. Les équipes spécialisées sur ces questions bénéficient d'un terrain de recherche privilégié avec un pôle de recherche publique en pointe, des structures d'accompagnement très performantes et une troisième place en termes de création d'entreprises innovantes. Les travaux de recherche s'inscrivent dans trois domaines. i) Les dynamiques entrepreneuriales : les travaux s'intéressent aux aspects cognitifs de la prise de décision de création d'entreprise. Cette thématique se situe au croisement de plusieurs champs disciplinaires (management, psychologie cognitive, économie expérimentale). L'accent pourra être mis sur les spin-offs universitaires, avec pour objectif de stimuler l'entrepreneuriat académique. De façon plus large, l'Idex devrait permettre la création d'un observatoire euro-méditerranéen de la création d'entreprise pour mieux comprendre les enjeux institutionnels et culturels, en lien avec l'évaluation des politiques publiques entrepreneuriales. ii) L'accompagnement de l'entrepreneuriat et de l'innovation : les travaux portent sur les nouvelles formes d'accompagnement comme l'e-accompagnement et leur impact sur la performance. L'Idex devrait permettre, en s'inspirant du knowledge management, la création d'une plateforme collaborative régionale permettant la diffusion de connaissances juridiques, économiques et de gestion aux spécialistes de l'accompagnement et aux créateurs. Les chercheurs s'intéressent également à l'accompagnement de l'innovation. Des travaux traitent cette problématique à travers l'analyse de la contractualisation des idées innovantes. Des recherches sont également menées sur la poursuite d'innovations dans le cadre de projets collectifs (consortiums, pôles de compétitivité, partenariats, alliances ...). iii) Innovation et Management : dans ce domaine un premier thème est le management de l'innovation. Il répond à une demande sociale qui vise à favoriser le développement d'entreprises de taille intermédiaire (ETI). Les travaux portent sur les méthodes de créativité, sur la valorisation de l'innovation ordinaire dans les PME et sur le rôle du capital social. Un deuxième thème est l'innovation managériale, définie comme l'introduction de pratiques et de méthodes de management, nouvelles pour une entreprise, dans l'objectif d'améliorer ses performances globales. La recherche a pour but de déterminer le rôle que jouent les innovations managériales dans l'amélioration de la performance des entreprises. Ce rôle semble jusqu'à présent sous-estimé par rapport à celui de l'innovation technologique. L'objectif est de comprendre comment ces innovations naissent, comment elles contribuent à la création de valeur économique et comment elles sont remplacées par d'autres innovations plus performantes.

→ Axe 5. TRANSFERT ET DIFFUSION DES BIENS, SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE

Cet axe également spécifique au domaine DEG fédère les réflexions d'équipes performantes bénéficiant d'une importante expertise en la matière autour d'une thématique basée sur les transferts internationaux et la diffusion de "biens" retenus ici dans un sens très large (transfert de savoirs, de savoir-faire, de technologie, de contrats, de biens pour les entreprises et les organisations ; mais aussi diffusion de modèles, de standards... Constitution, droits de l'Homme, gouvernance...). Le cadre d'étude du transfert et de la diffusion peut être local, régional ou mondial. Cependant, la Méditerranée ayant toujours été un lieu de commerce et d'échanges à la fois de biens et de cultures, les pays du pourtour de la méditerranée seront un champ particulier d'études dont les résultats seront comparés à ceux obtenus dans d'autres champs régionaux afin d'en découvrir tout à la fois les spécificités et les aspects invariables. Dans ce transfert et cette circulation, les savoirs (et savoir-faire) sur l'autre, les savoirs (et savoir-faire) de l'autre (modèles institutionnels, organisation des politiques sociales, paradigmes ou référentiels circulant entre différentes scènes politiques nationales...) seront analysés

notamment au regard des modalités de cet échange (individus en réseaux, nouvelles technologies qui ont bouleversé la circulation des savoirs et savoirs faire), dans un contexte d'appropriation et d'importation des savoirs au sens large. Le thème sera développé en termes d'hybridation, d'acculturation, de transmission des modèles mais, également en termes de confrontation, d'opposition donc sources de conflits. Il s'agit aussi de bâtir la représentation de modèles culturels et de savoir-faire afin d'en permettre la comparaison et la structuration tout en rendant possible la confection de standards internationaux en matière, par exemple, de certification ou encore de modèles juridiques ou politiques.

3. Propositions relatives aux besoins et à l'articulation entre la recherche et la formation

La réalisation de ces projets implique, pour l'essentiel, une amélioration des conditions de financement des équipes de recherche.

Cinq types de besoin apparaissent prioritaires :

- besoin en chaires d'excellence articulant la recherche et la formation ;
- besoin en contrats doctoraux, post doc, et professeur invités ;
- besoin en techniciens et IE/IR en CDD (domaine dans lequel certains laboratoires du pôle sont très fortement sous dotésⁱⁱ) ;
- besoin en support informatique, support logistique pour réponse aux appels d'offre (type ANR..) ;
- besoin de structures « d'accélérateur » de performance (montage des projets de collaboration à l'international, structures d'accompagnement et d'incubation..)

Par ailleurs, la mise en place de l'IDEX doit permettre le renforcement des formations à forte notoriété au sein du pôle. Le pôle DEG abrite d'ores et déjà 42 Masters évalués A ou A+ par l'AERES (24 en droit et science politique, 18 en économie et gestion)ⁱⁱⁱ. Sur ce terrain, il paraît essentiel de développer (sur le modèle de ce que proposent déjà plusieurs masters du pôle):

- a. l'attractivité internationale (notamment en promouvant des formules innovantes en langue anglaise) ;
- b. la professionnalisation des formations (accompagnement entreprise, suivi des étudiants dans leur carrière professionnelle, utilisation des réseaux sociaux...)
- c. l'innovation pédagogique (plateforme technologique, e-learning, « serious games »..)
- d. la double diplomation.

En outre, en s'appuyant en particulier sur l'expérience de l'ED Economie-Gestion de Montpellier (EDEG), évaluée A+ par l'AERES, le pôle DEG considère que le renouvellement du dispositif des Ecoles Doctorales devrait viser à :

- a. mettre en place de séminaires multidisciplinaires reposant sur les axes forts du pôle ;
- b. renforcer l'aide à la mobilité nationale et internationale des doctorants (financement de stages par des bourses de mobilité, de participations à des colloques, d'insertion temporaire dans des laboratoires étrangers) ;
- c. développer les collaborations avec les écoles doctorales étrangères.

ⁱⁱ Par exemple, MRM possède 1 poste de secrétaire pour un labo d'environ 110 chercheurs (0 technicien, 0 ingénieur, etc.).

ⁱⁱⁱ Cf. liste en annexe.

Annexes

A. Périmètre d'excellence des équipes de recherche (A et A+) du pôle DEG

➤ Droit et science politique

- Centre d'Etudes Politiques de l'Europe Latine (**CEPEL** – UMR 5112 UM1/CNRS)
- Centre d'Etudes et de Recherches Comparatives Constitutionnelles et Politiques (**CERCOP** – EA)
- Institut de Droit Européen des Droits de l'Homme (**IDEDH** – EA)
- Laboratoire de droit social (**LDS** – EA)
- Laboratoire de droit privé (**LDP** – EA)

➤ Economie et Gestion

- Laboratoire Montpellierain d'Economie Théorique et Appliquée (**LAMETA** - UMR 5474 CNRS/INRA/UM1/SupAgro)
- Marchés, Organisations, Institutions et Stratégies d'acteurs (**MOISA** - UMR INRA/CIRAD/IRD/SupAgro/CIHEAM-IAMM)
- Montpellier-Recherche-Management (**MRM**-EA UM2/UM1/ UM3/SupdeCo)

B. Périmètre d'excellence des formations en Master (spécialités) (A et A+) du pôle DEG

➤ Droit et science politique

- Administration territoriale
- Contrats publics et partenariats
- Droit bancaire et financier
- Droit de la distribution et des contrats d'affaires
- Droit de la protection sociale
- Droit des affaires et fiscalité – DJCE
- Droit des assurances
- Droit des contentieux
- Droit des établissements de santé, sanitaires, sociaux et médico-sociaux
- Droit des finances publiques et fiscalité
- Droit du commerce international
- Droit et gestion de l'environnement et du développement durable
- Droit et pratique des relations de travail
- Droit et pratiques pénales
- Droit immobilier, construction, urbanisme
- Droit international et comparé de la santé
- Droit notarial
- Droit privé
- Droit public général
- Gestion des établissements de santé
- Métiers du conseil
- Opérateur en coopération internationale et développement
- Politique et action publique comparée

➤ Economie et Gestion

- Agriculture, alimentation, développement durable
- Audit et contrôle interne des organisations publiques
- Commerce et vente dans les industries AGRO alimentaires (cohabilité Sup AGRO)
- Comptabilité, contrôle, audit
- Conseil en management, organisation et stratégie.
- Contrôle de gestion et nouveaux systèmes technologiques (cohabilité UM2)
- Création de Jeunes Entreprises Innovantes & Management de projet innovant
- Economie et droit de l'énergie
- Economie quantitative et management des transports
- Gestion des établissements de santé
- Gestion des ressources humaines
- MAE Executive
- MAE Manager
- Management des organisations et développement durable
- Management des Technologies de l'information
- Management hôtellerie tourisme
- Marketing et relation client
- Négociation et direction d'équipes commerciales